

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IBPT publie son étude comparative des prix à l'échelle internationale pour 2022

Bruxelles, le 21 décembre 2022 – Il ressort de l'étude comparative de prix publiée aujourd'hui par l'IBPT sur son site Internet, que la Belgique a amélioré son positionnement en matière de montants à déboursier pour satisfaire des besoins mobiles. Notre pays se retrouve ainsi, pour ce type de services, dans une position généralement intermédiaire (c'est-à-dire ni bon marché, ni excessivement chère) par rapport à ses voisins. En revanche, en ce qui concerne les besoins télécoms fixes et groupés, le positionnement de la Belgique n'a que peu évolué par rapport à 2021, et les consommateurs de notre pays continuent de payer considérablement plus que la plupart de leurs voisins à mesure que leurs besoins en services télécoms augmentent.

L'IBPT a de nouveau comparé les prix des services de télécommunications résidentiels dans notre pays à ceux pratiqués chez nos voisins (Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni). L'étude est un instantané basé sur les prix en vigueur en octobre 2022.

En ce qui concerne les services mobiles, la situation de la Belgique a évolué favorablement par rapport à 2021. Les montants minimums à déboursier pour satisfaire des besoins data allant de 10 à 50 GB ont effet diminué de manière notable au cours de l'année écoulée, de sorte que la Belgique se trouve désormais dans une situation intermédiaire (ni bon marché, ni excessivement chère) par rapport à ses voisins pour ce qui est des besoins data mobile jusqu'à 50 GB par mois. En revanche, elle demeure particulièrement chère pour ce qui est des volumes au-delà de 50 GB, pour lesquels peu de progrès ont été constatés par rapport à l'an dernier.

En ce qui concerne les services fixes et groupés, l'actualisation de l'étude réalisée en 2021 montre que la situation a peu évolué en un an : d'une part la Belgique, demeure nettement plus chère que la France et le Royaume-Uni, qui sont de loin les pays les meilleur marché parmi ceux étudiés ; d'autre part, si elle est assez bien alignée avec les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne pour ce qui est de besoins Internet seul et 2P « Internet et Mobile » combinés, elle continue à être de plus en plus onéreuse par rapport à ces mêmes pays à mesure que le nombre de services (télévision et/ou téléphonie fixe ou mobile) à satisfaire augmente. En outre, l'écart séparant la Belgique du pays le plus proche la précédant immédiatement pour chaque profil s'est accru pour ce qui est des offres groupées sans abonnements mobiles (services fixes uniquement).

Enfin, en ce qui concerne les effets de l'inflation, on remarquera que :

- À deux exceptions près parmi les huit marques prises en compte pour la Belgique, les prix nominaux des services mobiles seuls n'ont pas augmenté malgré l'inflation élevée à laquelle le pays est confronté depuis plus d'un an. En offrant aux consommateurs plus de choix et en

augmentant la pression sur les prix, le surcroît de concurrence dans ce segment de marché (et plus précisément l'élargissement de l'offre avec des produits meilleur marché de la part des opérateurs et de leurs marques low cost) a contribué au maintien (voire dans certains cas à l'amélioration) de la position de la Belgique par rapport à ses voisins.

- En revanche, en ce qui concerne les produits fixes et groupés, les opérateurs ont augmenté les prix de la plupart de leurs produits au cours de l'année écoulée. Pour justifier ces hausses, les opérateurs ont avancé comme argument les augmentations substantielles de coûts (principalement des salaires, de l'énergie et des prix des équipements technologiques) auxquelles ils sont soumis. On notera cependant que de telles augmentations de coûts n'ont jusqu'à présent quasi pas été répercutées sur les consommateurs de services mobile seuls, qui est un segment de marché où la dynamique concurrentielle est plus forte.

Pour plus d'informations :



Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des postes et télécommunications

Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 bte 1 | 1030 Bruxelles

T +32 2 226 88 22 | **M** +32 478 63 91 82 | **www.ibpt.be**

